Le projet de Scot représente un travail considérable et probablement exhaustif.

Toutefois, à sa lecture, des questionnements, suggestions, ou remarques apparaissent :

Sur la submersion marine :

La carte locale d'exposition du trait de côte aux horizons 30 et 100 ans a un impact IMMEDIAT !

Une maison à Vannes sud ayant fait l'objet d'un compromis vient de revenir à la vente, car l'acheteur a reçu une lettre de la mairie l'informant de cette carte locale. Cette lettre intégrait-elle un plan d'action d'ici les 30 années ?

Les 338 habitations exposées, à 30 ans, sont-elles devenues, invendables ; sans solution ??? (Page 25 – Annexe 4 1 8)

L'axe 1, thème 3 – action 26, page 59 évoque la réalisation de travaux pour réduire la vulnérabilité, des ouvrages de protection hydraulique :

A qui faut-il penser ? Des digues pour protéger Vannes-sud (quartier des salines) ? Une écluse devant Port-Anna ? une écluse à l'entrée du Golfe ?

Les habitants des 363 habitations concernées doivent avoir des réponses IMMEDIATES sur l'avenir de leur bien !

Sur la qualité du l'eau :

« Diagnostic 4-1-4 page 39 – Menaces » : il est noté la raréfaction de la ressource en eau sous la pression touristique ; le territoire étant jugé « zone vulnérable et sensible ».

« Fiche 413 – paragraphe 3.5 page 46 » : évoque le tourisme, avec le report de flux du sud et la dégradation des eaux de baignade.

Nous allons faire faire face à 2 phénomènes : les résidents du sud qui vont remonter sur la Bretagne. Ce ne seront pas des touristes, mais ils vont s'y ajouter. Face à cela, je ne vois pas, dans le plan d'action Axe 2 thème 7 Action 49 – page 103**, la moindre idée se rapportant à l'arrêt de toute promotion pour le golfe du Morbihan** (Normal, puisque seuls les acteurs du tourisme figurent dans ce groupe de travail).

L'axe 1 thème 3 action 21 (préserver, améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques) fait une part quasi exclusive de l'impact agricole – rien sur la population.

S'agissant de la qualité des eaux de baignade ; a-t-on une idée de la capacité maximale de charge polluante que le golfe est capable de supporter, rapporté en équivalent-habitant ?